

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal désigne Mme GRAF Martine comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

2. Création d'un poste d'adjoint technique contractuel dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la création d'un emploi d'Adjoint Technique à temps non complet en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à :

- Travaux de tonte, débroussaillage, désherbage,
- Travaux d'entretien de la voirie, balayage, arrosage,
- Petits travaux d'entretien d'espaces verts, de bâtiment et divers,
- Distribution de courriers.

La durée hebdomadaire est fixée à 12/35^{ème}.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 367, indice majoré 366.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article L.332-23 1° pour faire face à un accroissement temporaire d'activité (maximum 12 mois pendant une même période de 18 mois)

Adopté à l'unanimité.

3. Annulation de la délibération N°20260608E

Vu la délibération n°20260608E de la séance du 05/06/2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Annule la délibération n°20260608 E.

Adopté à l'unanimité.

4. Renouvellement de la ligne de trésorerie

Vu la ligne de trésorerie actuellement ouverte auprès de la Caisse Fédérative de Crédit Mutuel,

Vu la date d'expiration de celle-ci au 30 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Autorise le Maire à signer le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Fédérative de Crédit Mutuel pour un montant de 150 000,00 € dont les conditions sont les suivantes :

Durée : 1 an,

Taux : Euribor 3 mois (moyenne mensuelle) + marge de 0,90 point,

Intérêts : calculés au prorata temporis sur les sommes effectivement utilisées sur la base exact/360 jours,

Commission d'engagement : 0,10 % du montant autorisé, soit 150 € payable à la signature du contrat,

Commission de non utilisation : néant,

Autorise le Maire à signer le contrat sur les bases précitées.

Adopté à l'unanimité.